

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE MUNICIPAL
FESTIVAL DES PLANTES
Dimanche 16 avril 2023

Fermeture du Parc Bayard pour retrait

Le Maire de Saint Nicolas d'Aliermont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant l'organisation du Festival des plantes, Parc Bayard, 784 rue Robert Lefranc, le dimanche 16 avril 2023 de 6h00 à 18h00
- Considérant la nécessité de réglementer l'accès au Parc Bayard durant les travaux de retrait.

ARRETE

- Article 1** L'accès au Parc Bayard sera interdit le **lundi 17 avril 2023 de 8h00 à 12h00** - pour permettre aux services techniques, organisateurs et exposants de désinstaller le festival.
- Article 2** Des panneaux de signalisation rappelant ces prescriptions seront mis en place par les services techniques avant la manifestation. De même, ils regrouperont soigneusement sur les trottoirs les barrières ayant servi à la signalisation.
- Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5** Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale et notifié à aux organisateurs
- Article 6** Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7:** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Saint Nicolas d'Aliermont, le 12 avril 2023
Le Maire,
Blandine LEFEBVRE

Publication

Acte exécutoire le : 12/04/2023

Pour copie conforme le :

Signé : Le Maire,

